

Ensemble

POUR LA VIABILITÉ DE L'INDUSTRIE

Plan d'action ministériel
pour l'industrie des pêches
et de l'aquaculture commerciales



Québec 

Ce document a été réalisé par le ministère
de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous adresser à la :

**Direction générale des pêches et de l'aquaculture commerciales
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation**

200, chemin Sainte-Foy, 12^e étage
Québec (Québec) G1R 4X6

Téléphone : 418 380-2100, poste 3386

Télécopieur : 418 380-2182

Internet : www.mapaq.gouv.qc.ca

Coordination

Direction des analyses et politiques

Photographies

Marc Lajoie et Alain Vézina, MAPAQ et Marco McInnis.

Conception graphique

Triomphe marketing et communication

Édition

Direction des communications

Décembre 2007

© Gouvernement du Québec
978-2-550-51865-5

MOT DU MINISTRE	3
LE PLAN D'ACTION MINISTÉRIEL	4
PRIORITÉ 1 : COMPÉTITIVITÉ	5
Axe 1 : Capture	5
Objectif 1 : Rationaliser la capacité de pêche	5
Objectif 2 : Réduire les coûts d’exploitation des entreprises de pêche	6
Objectif 3 : Encourager la relève dans le secteur de la capture	6
Axe 2 : Transformation.....	7
Objectif 1 : Améliorer la productivité	7
Objectif 2 : Rationaliser la capacité des usines de transformation de poisson de fond	8
Axe 3 : Aquaculture	8
Objectif 1 : Contribuer au développement de l’industrie aquicole	8
Objectif 2 : Aider les entreprises piscicoles à réduire leur impact environnemental	8
Axe 4 : Innovation et développement régional.....	9
Objectif 1 : Favoriser l’innovation dans les pêches et l’aquaculture commerciales.....	9
Objectif 2 : Contribuer au développement régional	10
PRIORITÉ 2 : COMMERCIALISATION	11
Axe 1 : Marché intérieur.....	11
Objectif : Mieux vendre les produits marins du Québec aux Québécois	11
Axe 2 : Marchés d’exportation	12
Objectif : Diversifier nos marchés d’exportation	12
PRIORITÉ 3 : CONCERTATION ET RECONNAISSANCE	13
Axe 1 : Associations	13
Objectif : Revitaliser la structure associative	13
Axe 2 : Reconnaissance et image de l’industrie	13
Objectif : Reconnaître et valoriser l’excellence dans l’industrie	13



MOT DU MINISTRE

Une industrie d'avenir

Au Québec comme ailleurs dans le monde, les ressources marines et le potentiel aquacole des régions côtières sont appelés à prendre de l'importance avec la croissance démographique. En effet, la demande pour les produits aquatiques s'intensifie depuis les vingt dernières années. Ce mouvement s'accroît encore avec le vieillissement de la population des pays occidentaux et avec la découverte des bénéfices pour la santé d'une alimentation plus riche en produits marins.

Le défi d'être innovateur

Dans un nombre croissant de pays, les entreprises de pointe saisissent les occasions. Elles diversifient l'offre des produits en épicerie, réinventent le plaisir et la manière de consommer les produits marins, tout en réduisant leurs coûts de production.

Notre ministère a foi en l'avenir des régions maritimes et de leurs ressources halieutiques. Le Québec dispose d'une industrie dynamique, établie dans un environnement d'affaires exceptionnel. Celle-ci possède tous les atouts pour tirer profit des tendances qui favorisent l'augmentation de la consommation des produits aquatiques, dans la mesure où elle travaille en synergie, innove et fait les bons choix.

Un plan d'action concerté avec l'industrie

En novembre 2006, les deux ministres responsables des pêches au Québec et au Canada coprésidaient un vaste forum avec les chefs de file de l'industrie québécoise pour prendre la mesure des défis et définir collectivement les voies de solution afin d'améliorer notre compétitivité. Trois « chantiers » sur la capture, la transformation et la commercialisation ont permis de poursuivre cette réflexion après le forum. À l'automne 2007, des recommandations en ont résulté; celles-ci ont largement inspiré le présent plan d'action.

Compétitivité, commercialisation et concertation

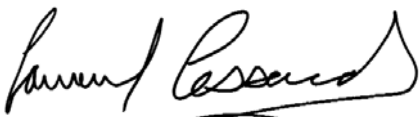
Au premier chef, notre plan d'action vise l'amélioration de la compétitivité des entreprises, de façon à renforcer la viabilité de l'industrie et à maximiser les retombées économiques pour les régions du Québec. Diverses mesures y figurent pour aider les entreprises de pêche et de transformation à optimiser leurs activités, à faire des gains de productivité, à choisir et à introduire les innovations appropriées. Il prône la rationalisation de certaines pêcheries. Il appuie l'aquaculture ainsi que les initiatives régionales novatrices.

Ce plan accorde par ailleurs une grande importance à la mise en valeur de nos produits, particulièrement au Québec où leurs qualités et leurs bénéfices pour la santé sont méconnus. En matière d'exportation, le Ministère fait sienne la volonté de l'industrie de diversifier et de mieux cibler les clients qui cherchent des produits de qualité supérieure.

L'industrie québécoise des pêches et de l'aquaculture commerciales dispose ainsi de nombreux avantages pour se distinguer. Notre plan d'action est le fruit de la concertation des forces vives du secteur. Je compte sur la synergie entre les partenaires de cette industrie et les acteurs gouvernementaux pour relever avec succès le défi de la concurrence mondiale.

Ensemble pour la viabilité de l'industrie.

Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation,
ministre responsable des régions de Chaudière-Appalaches
et du Centre-du-Québec et député de Frontenac,


Laurent Lessard



LE PLAN D'ACTION MINISTÉRIEL

Le présent plan d'action vise à améliorer la viabilité de l'industrie des pêches et de l'aquaculture commerciales afin que cette industrie puisse continuer à créer des emplois et à produire des retombées économiques dans les régions maritimes du Québec.

Ce plan, qui se réalisera sur une période de cinq ans, propose des actions concrètes pour atteindre les objectifs qu'il énonce. Sa mise en œuvre et son succès dépendent de la concertation et de la collaboration des pêcheurs, des transformateurs, des distributeurs, des aquaculteurs ainsi que des partenaires gouvernementaux et socioéconomiques engagés dans le développement économique régional.

Le plan d'action ministériel découle des recommandations du Forum québécois des partenaires des pêches, qui a eu lieu en novembre 2006.

Pour améliorer la compétitivité et la viabilité de l'industrie, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) mise sur trois grandes priorités :

- La compétitivité des entreprises de pêche et de transformation de même que des entreprises aquacoles;
- La commercialisation des produits marins du Québec sur le marché québécois et la diversification de nos marchés d'exportation;
- La concertation et la reconnaissance de l'excellence.

Ainsi, des actions claires sont privilégiées pour les secteurs de la capture, de la transformation, de la commercialisation et de l'aquaculture.

Le plan d'action prévoit aussi des actions particulières pour la Basse-Côte-Nord, qui dépend fortement de l'industrie des pêches et qui est durement touchée par la baisse des ressources halieutiques.



PRIORITÉ 1 : COMPÉTITIVITÉ

AXE 1 : CAPTURE

Le secteur de la capture doit faire face à un double défi : d'une part, la rareté de la ressource (principalement en ce qui a trait au poisson de fond) et, d'autre part, une diminution générale de la rentabilité des entreprises attribuable à une baisse des prix obtenus et à une hausse des coûts.

Pour aider les entreprises de pêche à améliorer leur rentabilité, le Ministère se fixe trois objectifs liés au secteur de la capture :

- Rationaliser la capacité de pêche;
- Réduire les coûts d'exploitation;
- Encourager la relève.

Objectif 1 : Rationaliser la capacité de pêche

La rationalisation représente un défi important et incontournable pour assurer la rentabilité des activités de pêche. Elle est l'élément central d'une restructuration viable de l'industrie.

Pour atteindre l'objectif de la rationalisation de la capacité de pêche, la collaboration des pêcheurs et du gouvernement fédéral est essentielle.

Par la suite, le secteur de la capture devra améliorer sa compétitivité par la modernisation de ses équipements et de ses techniques de pêche afin de réduire ses coûts d'exploitation.

Tous les acteurs de l'industrie s'entendent sur la pertinence et l'urgence de rationaliser la capacité de pêche, particulièrement en ce qui concerne le poisson de fond, le homard et le crabe des neiges de la Basse-Côte-Nord.

Les pêcheurs de homard de la Gaspésie ont déterminé que la rationalisation est le meilleur moyen d'améliorer leur rentabilité. L'objectif est de retirer plus de 30 des 219 permis de pêche en Gaspésie sur un horizon de 10 ans.

Les pêcheurs de crabe des neiges de la Basse-Côte-Nord ont également désigné la rationalisation comme étant l'élément central de la restructuration de leur flotte. L'objectif est de retirer plus de 15 permis de pêche sur un horizon de 5 ans.

Par conséquent, le Ministère entreprendra des discussions avec ces pêcheurs dans le but de procéder à la rationalisation en 2008 d'une dizaine d'entreprises de pêche. Il prévoit que le rythme des activités de rationalisation devrait s'accélérer au cours des années suivantes pour atteindre les objectifs fixés avec l'industrie, et ce, pour les différentes flottilles intéressées.

► Action 1 : Appuyer les initiatives de rationalisation



Objectif 2 : Réduire les coûts d'exploitation des entreprises de pêche

Pour réduire les coûts d'exploitation des entreprises de pêche, deux actions sont prévues : favoriser l'innovation et améliorer la gestion quotidienne des entreprises.

En ce qui a trait à l'innovation, le secteur de la capture devra moderniser ses équipements et accroître ses techniques de pêche afin de réduire ses coûts d'exploitation et d'accroître sa rentabilité.

Les initiatives d'innovation seront soutenues par l'entremise du Programme d'appui financier à l'innovation et au développement du secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales.

En 2008, quelques projets de modernisation des chaluts de pêche à la crevette seront appuyés de manière à réduire la facture de carburant des pêcheurs, cette réduction pouvant atteindre 20 % selon les résultats des expériences tentées jusqu'à maintenant.

► Action 2 : Appuyer les initiatives d'innovation des entreprises

L'amélioration de la gestion quotidienne des entreprises de pêche permettrait aussi de réduire leurs coûts d'exploitation. Il serait donc approprié de mettre en place des clubs d'encadrement pour soutenir les pêcheurs dans la gestion de leur entreprise.

► Action 3 : Collaborer à la mise en place de clubs d'encadrement pour la gestion quotidienne des entreprises de pêche

Objectif 3 : Encourager la relève dans le secteur de la capture

Le secteur de la capture doit également faire face au problème du vieillissement des pêcheurs et des aides-pêcheurs, ce qui pourrait compromettre son avenir. En effet, la proportion de pêcheurs de moins de 35 ans n'est présentement que de 10 % alors qu'elle était de 30 % en 1985. La proportion de pêcheurs âgés de 55 ans ou plus gagne aussi en importance.

Le niveau d'endettement nécessaire à l'acquisition des permis et des quotas de même que l'incertitude concernant la rentabilité des entreprises sont des freins importants à l'entrée des jeunes dans l'industrie de la pêche.

Pour aider cette industrie à assurer la relève nécessaire, le Ministère annoncera la mise en œuvre d'une politique jeunesse touchant les pêches et l'aquaculture commerciales. Cette politique se déploiera autour de quatre orientations :

- Intéresser les jeunes au secteur des pêches et de l'aquaculture;
- Miser sur une relève bien formée;
- Encadrer les jeunes dans leur démarche d'établissement;
- Améliorer les connaissances sur la problématique de la relève et sur l'établissement des jeunes dans le domaine des pêches et de l'aquaculture commerciales.

► Action 4 : Mettre en place une politique jeunesse pour le secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales

► Action 5 : Mettre en place un programme de prime à l'établissement pour encourager la relève dans les pêches



AXE 2 : TRANSFORMATION

Pour améliorer la viabilité du secteur de la transformation, deux orientations importantes sont retenues, soit l'amélioration de la productivité et la rationalisation.



Objectif 1 : Améliorer la productivité

Modernisation des équipements

Le Programme d'appui financier à l'innovation et au développement du secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales a été modifié récemment pour aider les usines à acquérir de nouveaux équipements plus performants.

► Action 6 : Appuyer la modernisation des équipements de transformation

Guichet unique régional

Un guichet unique, animé par le directeur régional de la Direction générale des pêches et de l'aquaculture commerciales, sera mis en place dans les régions maritimes. Ce guichet unique sera composé des directeurs régionaux des différents ministères à vocation économique.

Les consultants experts du guichet unique visiteront chaque usine de transformation située dans une région maritime et proposeront un éventail de programmes gouvernementaux visant à soutenir les projets de développement. Ils pourront également proposer aux entreprises des diagnostics dans tous les domaines (financier, commercial, organisationnel, technique, etc.) afin de les aider à déterminer des moyens appropriés d'améliorer leur performance.

L'objectif poursuivi par l'établissement du guichet unique est de rapprocher la clientèle et les décideurs régionaux. Cela permettra de réduire les délais de traitement des demandes de la clientèle, favorisera l'harmonisation des interventions et diminuera la complexité des programmes et des procédures administratives.

Le Ministère effectuera un déploiement graduel de cette mesure et vise, la première année, une cible de cinq entreprises qui bénéficieront de ce service de diagnostic et d'accompagnement stratégique, ce nombre étant appelé à croître par la suite.

► Action 7 : Mettre en place un guichet unique régional



Objectif 2 : Rationaliser la capacité des usines de transformation de poisson de fond

Un autre objectif est de rationaliser la capacité de transformation, particulièrement en ce qui concerne le poisson de fond.

En 1992, on dénombrait 40 usines qui transformaient du poisson de fond pour des débarquements de 36 688 tonnes, alors qu'en 2006 il y avait 28 usines autorisées à le faire pour des débarquements de 6 704 tonnes.

Pour réduire le nombre d'usines, les permis de transformation de poisson de fond qui ne sont pas utilisés seront retirés.

► **Action 8 : Soutenir la rationalisation en améliorant la gestion des permis de transformation (délivrance et renouvellement)**

AXE 3 : AQUACULTURE

Afin de soutenir le développement de l'aquaculture, le Ministère apporte aux entreprises un appui d'ordre réglementaire, financier et professionnel pour favoriser la consolidation et améliorer la compétitivité du secteur.

Objectif 1 : Contribuer au développement de l'industrie aquacole

L'industrie de l'aquaculture doit composer avec la réduction des rejets dans l'environnement et avec l'évolution des besoins des consommateurs et des réseaux de distribution, comme elle doit s'attacher à l'amélioration de la productivité et de la rentabilité des entreprises ainsi qu'à l'optimisation des techniques de récolte et de conditionnement. Ces ajustements sont cruciaux pour son avenir et justifient une concertation des différents acteurs de cette industrie afin d'obtenir un consensus sur les principaux défis à relever et les meilleurs moyens d'y faire face. Pour ce faire, un forum sur l'aquaculture sera organisé à l'automne 2008.

► **Action 9 : Tenir un forum sur l'aquaculture pour déterminer les défis et les enjeux de cette industrie**

Objectif 2 : Aider les entreprises piscicoles à réduire leur impact environnemental

Le Ministère poursuivra la mise en place de la Stratégie de développement durable de l'aquaculture en eau douce au Québec (STRADDAQ) en fournissant un soutien financier, scientifique et technologique aux entreprises piscicoles afin de les aider à réduire leurs rejets dans l'environnement.

En 2008, environ six nouveaux projets devraient être appuyés par la STRADDAQ.

► **Action 10 : Poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie de développement durable de l'aquaculture en eau douce au Québec**



AXE 4 : INNOVATION ET DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Objectif 1 : Favoriser l'innovation dans les pêches et l'aquaculture commerciales

Parce que les entreprises les plus dynamiques en matière de recherche et développement sont les plus aptes à affronter la concurrence, à contribuer à la viabilité de l'industrie et à participer au développement économique de leur région, le Ministère souhaite favoriser l'innovation dans l'industrie des pêches. Il souhaite agir comme levier de cette innovation en soutenant l'industrie par la réalisation de programmes de recherche appliquée et en l'appuyant dans ses projets de développement expérimental de même que de transfert et d'adaptation de nouvelles technologies, de procédés novateurs et de produits concurrentiels. Pour ce faire, le Ministère mettra en œuvre la Politique de l'innovation dans les pêches.

La Politique de l'innovation dans les pêches vise à renforcer la capacité de l'industrie à offrir des produits aquatiques diversifiés dont les méthodes de capture, de transformation, de conservation et de présentation, de la mer au marché, mettent en valeur leur qualité nutritionnelle et leurs avantages pour la santé, ainsi que l'assurance d'une grande fraîcheur.

Cette politique se déploiera selon les quatre orientations suivantes :

- Accroître la compétitivité technologique et la performance environnementale des flottes de pêche du Québec, tout en favorisant une diversification de l'exploitation de la ressource;
- Travailler, avec l'industrie des pêches, au maintien et à l'accroissement des ressources marines disponibles par le développement et le transfert de stratégies d'élevage à des fins de repeuplement;
- Accroître la compétitivité des usines québécoises de transformation des produits marins par l'innovation technologique et l'adoption de standards techniques de production;
- Contribuer à maximiser l'utilisation de la biomasse aquatique par le développement de bioproduits et de produits alimentaires adaptés aux exigences du marché et ayant des effets bénéfiques sur la santé.

► Action 11 : Mettre en œuvre la Politique de l'innovation dans les pêches



Afin d'appuyer concrètement les entreprises dans leur recherche d'innovation, le Ministère met également sur pied un programme de soutien à l'innovation.

Les objectifs de ce programme sont les suivants :

- Soutenir la réalisation de travaux de recherche appliquée, de développement expérimental et de transfert technologique devant éventuellement conduire à une innovation en ce qui concerne les produits ou les procédés du secteur des pêches, de l'aquaculture et de la valorisation de la biomasse aquatique;
- Appuyer les partenariats et les alliances, au regard de l'innovation, entre les entreprises du secteur privé, les établissements de recherche ainsi que les ministères et organismes de recherche, de développement et d'innovation;
- Faciliter la diffusion et le transfert des résultats de travaux de recherche scientifique et de développement expérimental dans l'industrie.

► Action 12 : Mettre en place un programme pour soutenir l'innovation

Objectif 2 : Contribuer au développement régional

La Basse-Côte-Nord dépend presque exclusivement de l'industrie des pêches et de l'aquaculture qui représente la seule activité économique de cette région éloignée. L'industrie des pêches de la Basse-Côte-Nord doit toutefois faire face à des difficultés majeures liées principalement à la rareté de la ressource.

En effet, depuis le moratoire sur le poisson de fond décrété en 1992 et l'effondrement des stocks de crabe des neiges de la zone 13, les différents intervenants de l'industrie des pêches de la Basse-Côte-Nord ont beaucoup de difficulté à rentabiliser leurs activités de pêche et de transformation, ce qui met en péril la survie des communautés qui en dépendent.

En partenariat avec les autres ministères engagés dans le développement économique régional, un fonds régional de développement sera donc mis en place pour la Basse-Côte-Nord. Les modalités de ce fonds seront dévoilées ultérieurement.

► Action 13 : Contribuer à la constitution d'un fonds régional de développement pour la Basse-Côte-Nord

Au cours des cinq années couvertes par le présent plan d'action, l'évolution économique ainsi que le dynamisme interne de chaque région feront par ailleurs émerger de nouveaux besoins et de nouvelles occasions. Le Ministère sera à l'affût de cette évolution et entend être ouvert aux initiatives régionales susceptibles de contribuer au développement de l'industrie et de ces régions où les pêches et l'aquaculture tiennent une place importante.

► Action 14 : Soutenir les initiatives collectives régionales





PRIORITÉ 2 : COMMERCIALISATION

La commercialisation représente un des principaux défis de l'industrie des pêches et de l'aquaculture du Québec.

En effet, la concurrence est de plus en plus vive sur les différents marchés, tant intérieurs qu'extérieurs. On observe que 80 % des exportations québécoises de produits marins se dirigent vers les États-Unis.

Une meilleure commercialisation de nos produits implique la collaboration et l'engagement de tous les maillons de la chaîne (pêcheurs, transformateurs et distributeurs) pour créer une synergie qui permette de maximiser la valeur de nos produits.

Deux axes sont retenus pour la commercialisation, soit le développement du marché intérieur et la diversification de nos marchés d'exportation.

AXE 1 : MARCHÉ INTÉRIEUR

Objectif : Mieux vendre les produits marins du Québec aux Québécois

Afin que les produits marins du Québec soient mieux connus, plus appréciés et davantage consommés par la population québécoise, le Ministère appuiera les initiatives concertées de commercialisation de ces produits.

En outre, il entend soutenir la mise en œuvre d'une stratégie triennale de promotion des produits marins québécois qui sera évidemment intégrée à la Stratégie d'accroissement des achats de produits alimentaires québécois sur le marché intérieur.

► Action 15 : Appuyer les initiatives concertées de commercialisation des produits marins québécois au Québec

Alors que les usines de transformation situées dans les régions maritimes exportent la majorité de leur production, celles qui sont situées en milieu urbain continuent d'importer la majeure partie de leur matière première. Afin d'encourager les relations d'affaires entre les usines des régions maritimes et celles des régions urbaines et de soutenir une valorisation maximale des produits marins québécois, le Ministère entend favoriser l'utilisation de ces produits dans les usines de deuxième et de troisième transformation.

► Action 16 : Favoriser l'utilisation de produits marins québécois dans les usines de deuxième et de troisième transformation



Enfin, un colloque santé-mer sera organisé afin de favoriser le réseautage entre les scientifiques, les pêcheurs, les aquaculteurs, les transformateurs et les restaurateurs relativement aux possibilités de développement biotechnologique et scientifique ainsi qu'aux bienfaits des produits marins sur la santé.

Ce colloque permettra de faire connaître les bons coups et les innovations de l'industrie et aussi de promouvoir les produits marins québécois en relation avec une bonne alimentation et une bonne santé.

► **Action 17 : Organiser un colloque santé-mer**

AXE 2 : MARCHÉS D'EXPORTATION

Objectif : Diversifier nos marchés d'exportation

Deux actions seront mises en œuvre pour diversifier nos marchés d'exportation, car les États-Unis reçoivent présentement la plus large part des exportations québécoises de produits marins.

La participation de l'industrie à des foires, à des expositions et à des activités commerciales d'envergure internationale sera encouragée afin de promouvoir les produits marins québécois sur de nouveaux marchés d'exportation.

De nouveaux outils promotionnels seront aussi développés afin de mieux vendre les produits marins québécois.

► **Action 18 : Faire la promotion des produits marins québécois sur de nouveaux marchés d'exportation**

Puisque les consommateurs et les grands distributeurs exigent de plus en plus l'écocertification des produits marins, le Ministère soutiendra les démarches de l'industrie relativement à l'accréditation de nos produits. Le caractère durable de la pêche pratiquée au Québec deviendra ainsi un atout pour l'industrie dans sa conquête des marchés étrangers.

► **Action 19 : Soutenir les démarches d'écocertification de l'industrie**



Pour réaliser les actions décrites dans ce plan d'action ministériel et atteindre les objectifs fixés en matière d'amélioration de la rentabilité des entreprises et de viabilité de l'industrie, la concertation est une voie incontournable.

AXE 1 : ASSOCIATIONS

Pour bien défendre les intérêts du Québec, particulièrement sur la scène fédérale-provinciale, la concertation entre les différents acteurs de l'industrie est essentielle. Pour être efficace, cette concertation doit reposer sur des associations représentatives.

► **Action 20 : Soutenir les initiatives visant à revoir la structure associative et adapter le programme de soutien financier aux associations nationales du secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales**

Le secteur des pêches est souvent perçu comme une industrie non rentable dont les perspectives d'avenir sont limitées. Cette mauvaise perception nuit non seulement au recrutement d'une relève qualifiée et dynamique, mais aussi à la recherche de nouveaux investisseurs prêts à s'engager dans l'industrie.

► **Action 21 : Renouveler le Mérite national des pêches et de l'aquaculture**





**Agriculture, Pêcheries
et Alimentation**

Québec



08-0012